



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25094269

Déposé / Reçu le

16 JUL. 2025

Greff
au greffe du tribunal de l'entreprise
françophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0429 199 165

Nom

(en entier) : **CULLEN INTERNATIONAL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Clos Lucien Outers 11-21 Boîte 1 - 1160 Auderghem**

Objet de l'acte : REELECTION - PROCURATION

(extrait du PV de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 juin 2025)

Quatrième décision

L'assemblée nomme avec effet à dater de la présente décision et jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026 les administrateurs suivants :

- Madame Jean Cullen
- Monsieur Graham Tidd
- Monsieur Philippe Defraigne
- BV All Together, représentée par Monsieur Bruno Segers
- Monsieur Bernard Marr
- Monsieur Ezequiel Dominguez

Les administrateurs nomment Monsieur Ezequiel Dominguez et Madame Jean Cullen comme administrateurs-délégués.

Les administrateurs nomment Madame Jean Cullen comme présidente du Conseil d'Administration.

Les administrateurs nomment Madame Jean Cullen en tant que suppléante si Monsieur Ezequiel Dominguez, administrateur-délégué, devait se trouver dans l'incapacité d'assurer ses fonctions temporairement.

Les administrateurs nomment Monsieur Graham Tidd en tant que suppléant si Madame Jean Cullen, présidente du Conseil d'Administration et administrateur-délégué et suppléante administrateur-délégué, devait se trouver dans l'incapacité d'assurer ses fonctions temporairement. Si Monsieur Graham Tidd devait à son tour se trouver dans l'incapacité d'assurer ses fonctions de Président et administrateur-délégué suppléant, Monsieur Philippe Defraigne assurerait ce rôle jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale en 2026.

Madame Michèle Ledger est également renommée pour la même période comme déléguée à la gestion journalière jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale en 2026. Il peut être mis fin au mandat de cette déléguée à la gestion journalière à tout moment par le conseil d'administration sans préavis, ni indemnités. Ses pouvoirs sont limités à la signature des contrats commerciaux avec les clients, les documents administratifs et les garanties bancaires liés à ces contrats ainsi qu'à toute facturation des services fournis par la société.

L'assemblée nomme avec effet à dater de la présente décision et jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026 le suppléant à la déléguée à la gestion journalière suivant : Monsieur Philippe Defraigne.

Monsieur Philippe Defraigne est nommé en cas de défaillance de Madame Michèle Ledger, si celle-ci se trouve dans l'incapacité d'assurer ses fonctions, pour la même période jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale en 2026. Il peut être mis fin à son mandat de délégué suppléant à la gestion journalière à tout moment par le conseil d'administration sans préavis, ni indemnités. Ses pouvoirs sont limités à la signature des contrats commerciaux avec les clients, les documents administratifs et les garanties bancaires liés à ces contrats ainsi qu'à toute facturation des services fournis par la société.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



L'assemblée générale décide de donner procuration, avec droit de substitution, à Ad-Ministerie SRL, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par Adriaan de Leeuw, à qui elle donne pleins et entier pouvoirs pour agir en son nom et pour la représenter, qualité qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises à l'effet d'y effectuer toutes les démarches nécessaires pour procéder à la publication des décisions de l'assemblée aux annexes du Moniteur Belge, et en conséquence, remplir, signer et déposer tous formulaires, y compris les formulaires de publication, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui serait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat.

Ad-Ministerie SRL
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).